



Septembre
2021

INFO MAIRIE

VIE ASSOCIATIVE

MARCHE AUX PUCES

Le marché aux puces aura bien lieu **le dimanche 19 septembre 2021.** Concernant les normes sanitaires en vigueur à ce jour, les marchés aux puces ne sont pas soumis au Pass sanitaire. Ce dernier vous sera cependant demandé pour accéder aux stands de restauration. La salle polyvalente sera fermée, l'ensemble des repas sera servi à l'extérieur.

Nous rappelons aux habitants de la rue de Walheim et du Vignoble, que les deux accès de la rue de Walheim seront obstrués par des véhicules lourds, type camions, tracteurs. Les personnes domiciliées dans ces secteurs devront sortir leur véhicule de ce périmètre s'ils souhaitent s'en servir dimanche.

Par ailleurs le stationnement sur le parking de la salle polyvalente et sur le trottoir le long de la rue de Walheim sera également interdit à compter du **samedi 18 septembre** (Marquage au sol des emplacements).

Merci pour votre compréhension.

PERSONNES AGEES

CLUB DU 3^{ème} AGE

La commune souhaite redynamiser le club du 3^{ème} âge qui s'essouffle depuis la mort de son président M. Berbett et la situation sanitaire. Les personnes de plus de 60 ans sont donc invitées à remplir le questionnaire joint. Ce dernier nous permettra de cibler les attentes et d'organiser une réunion très prochainement avec les personnes intéressées.

SORTIE DE FIN D'ANNEE

La sortie annuelle pour les personnes de plus de 65 ans se fera à **Kirrwiller le mardi 14 décembre.** Les inscriptions se feront courant octobre. Nous attirons votre attention que seules les personnes ayant un Pass sanitaire à jour seront autorisées à participer à cette sortie.

SECURITE

CHIENS DE CATEGORIE 1 ET 2 (Chiens dangereux)

Nous demandons à l'ensemble des propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 **de tenir leur chien en laisse et de leur mettre une muselière lorsque vous circulez sur la voie publique.** Nous avons eu plusieurs plaintes de personnes inquiètes pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

Le permis de détention Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- **posséder une attestation d'aptitude** : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette **formation** doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la **DD(CS)PP** du département ;

- **un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire** inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

- **posséder les documents justificatifs** de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende.

FLEURISSEMENT

DEUXIEME VIE POUR NOS PLANTES !

Les massifs de fleurs annuelles et jardinières vont être nettoyés pour l'automne d'ici fin septembre. Les personnes qui désirent récupérer des plantes avant que nous les jetions peuvent contacter **Barbara au 06 07 83 37 59.**

JEUX CONCOURS DE L'ETE

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de participer à notre jeu concours de l'été jusqu'en octobre.

Des indices ont été placés sur l'ensemble de la commune, à vous de deviner l'expression correspondante.

Vous pouvez récupérer la feuille comprenant les emplacements des indices en mairie. N'hésitez pas à la demander.

De nombreux lots sont à gagner !

EGOLE

C'est la rentrée..

La circulation à pied, à vélo, en voiture sera plus importante aux abords de l'école et sur le chemin du Thalbach, aussi, **soyons vigilants et protégeons nos enfants.**

DIVERS

- Nous rappelons aux habitants que s'ils souhaitent changer leur plaquette de numéro de maison (**EN COULEUR ROUGE**), ils peuvent passer en Mairie les récupérer.

- **Nous demandons aux personnes de ne pas abuser des parkings publics à des fins privées. Nous observons que des véhicules sont stationnés depuis plusieurs semaines sur des emplacements publics. Merci de prendre vos dispositions.**

COMCOM

COMMANDE GROUPEE ARBRES & ARBUSTES 2021

La commande groupée d'arbres et d'arbustes proposée chaque année à l'ensemble des habitants de la CC Sundgau aura lieu cet automne avec un retrait des commandes prévu les 27 novembre et 4 décembre sur différents sites du territoire.

Vous trouverez en document joint le bon de commande.

BILAN DE L'OPERATION :

La commande groupée a permis aux habitants de la CCS d'acquérir 18 000 arbres et arbustes depuis 2014 et fait partie du programme global des actions menées par la CCS en matière de valorisation et de préservation de l'environnement. Elle est appréciée de ses habitants et présente de nombreux bénéfices pour tous (refuge pour la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, enrichissement des sols, embellissement des paysages...).

Mr Le Maire.